

4 PAYSAGE ET PATRIMOINES

4.1 Paysages

Le projet est situé dans le contexte très urbain de la ville de Marseille.

D'après l'Atlas des Paysages des Bouches du Rhône (2007), le projet est situé au sein du bassin de Marseille et plus particulièrement au niveau de la sous unité paysagère de la plaine littorale de l'Huveaune (4.7).

Bien que classé dans cette sous unité paysagère, la zone de projet ne correspond pas au descriptif de l'Atlas des paysages. En effet, ce dernier se concentre sur la partie littorale et remonte jusqu'au boulevard Michelet qui est situé à 1,5 km à l'ouest du projet.

La topographie de la zone sud du projet est en pente montante vers le sud-est avec une altitude de 34 à 44 m NGF. La zone nord est relativement plane avec une altitude de 35 m NGF.

D'après les photographies aériennes et la visite effectuée, le site actuel est composé de 3 bâtiments appartenant à la clinique de la Résidence du Parc. Ces bâtiments sont d'une taille similaire aux immeubles et autres infrastructures situés à proximité (entre R+4 et R+7). Notons que des barres d'immeubles situées à l'est du projet sont d'une taille plus imposante (R+13).

La partie est de la zone de projet est occupée par un espace vert ouvert.

Enfin, en limite nord de la zone de projet est présent le « château de La Sauvagère » considéré comme un élément bâti remarquable dans le PLU pour son aspect historique et architectural.

Les bâtiments de la clinique actuelle sont bien intégrés dans le paysage avec de nombreuses constructions en hauteur déjà présentes à proximité.

4.2 Patrimoine culturel et architectural

➤ Monuments historiques

Le patrimoine culturel français est protégé par classement de bâtiments, sites, ouvrages. Les sites sont entourés d'un périmètre de protection de 500 m dans lequel tous travaux de construction, de démolition, de rénovation ou d'exploitation sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

D'après la base de données Mérimée et l'Atlas des Patrimoines, le monument historique le plus proche de la zone de projet est la Bastide de la Maguelone située à 1,6 km au sud-ouest.

La zone de projet n'est donc pas concernée par un monument historique ou un périmètre de protection.

➤ Sites Patrimonial remarquables

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

D'après l'Atlas des Patrimoines, le centre-ville de Marseille est classé comme SPR. Cet SPR est situé à 2,8 km au nord-ouest de la zone de projet.

➤ Archéologie

D'après Direction régionale des Affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, 33 zones de présomption de prescription archéologique sont présentes sur Marseille mais aucune ne concerne la zone de projet. La plus proche est située à 200 m au sud.

➤ Sites inscrits, sites classés

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Les objectifs sont la conservation d'espaces naturels ou bâtis.

Un site inscrit est un site en cours de classement

Le site classé le plus proche est celui du « massif des Calanques » à environ 1,8 km à l'est de la zone de projet.

L'emprise du projet n'affecte pas le patrimoine culturel et architectural.